

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ 10^{ème} rencontre Gouvernement/secteur privé : les sollicitudes du Patronat

PAGE 2

◆ Contrats d'objectifs : les inquiétudes du Gouvernement

◆ Renforcement des capacités des praticiens en matière de textes sur le VIH/sida en milieu de travail

PAGE 3

◆ Le Crédit-bail : un mode de financement adapté à l'économie burkinabé

◆ Sécurité et santé au travail : Première session du Comité technique national

◆ Bientôt des prix CEDEAO pour le secteur privé

PAGE 4

◆ La réforme fiscale au Burkina Faso : le secteur privé à l'école des principales innovations

◆ Organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest : Lancement d'un projet de renforcement des capacités

PAGE 5

◆ Amélioration de l'information sur l'emploi et la formation professionnelle

◆ Collectivités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire : Vers une intégration par les peuples

PAGE 6

10^{ème} rencontre Gouvernement/Secteur privé : les attentes du Patronat



La 10^{ème} rencontre gouvernement/secteur privé s'est tenue le 19 juillet 2010 à Bobo – Dioulasso autour du thème : « **Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance** ». Cette rencontre annuelle comme à l'accoutumée a réuni dans une même salle les membres du Gouvernement et les acteurs du secteur privé pour échanger autour des préoccupations du monde des affaires.

Outre, les rencontres sectorielles préparatoires sur le thème qui avaient déjà permis de recueillir les propositions du secteur privé relatives au thème de cette année, les organisations professionnelles ont eu l'occasion au cours de la présente rencontre d'apporter leurs contributions dans la recherche de solutions à la relance de l'investissement privé dans notre pays.

Cette année, le Patronat a axé

son allocation sur l'environnement social de l'entreprise qui est aussi un facteur essentiel de la décision d'investir. Les conflits sociaux sont de plus en plus fréquents surtout dans ce contexte marqué par des restructurations, cessions, fusions, fermetures, compressions etc...



Selon les statistiques du Ministère du travail, les conflits sociaux connaissent une recrudescence. Au-delà de l'impact négatif sur l'image de l'entreprise, ces conflits font perdre énormément du temps (longues et multiples procédures) et de l'argent aux employeurs.

Le CNPB a demandé au Gouvernement, des appuis pour la

mise en place d'un certain nombre de mesures et d'initiatives afin d'inverser la tendance.

Il s'agit d'abord de l'opérationnalisation du cadre bipartite de concertation annuelle Patronat/Syndicats créé en 2008.

Cette structure doit se réunir annuellement à l'image de la rencontre Gouvernement/Secteur privé et a pour mission de faire l'état des lieux des préoccupations du monde du travail et formuler des recommandations pour améliorer les conditions de vie et de travail. Elle devra être dotée de commissions sectorielles dont une chargée de la prévention des conflits sociaux.

Ensuite, le renforcement des capacités de la Commission Mixte Paritaire de Négociations Salariales du Secteur Privé (CMPNSSP) créée en 2008. Cette commission qui est chargée de fixer les salaires minima des différentes branches du secteur privé, a également pour mission d'aider à la révision ou à l'élaboration des conventions collectives sectorielles, des accords d'établissement, des statuts du personnel dans les entreprises.

Enfin, l'élaboration d'une charte sociale du secteur privé. Cette charte contiendra des engagements des parties signataires à œuvrer pour un climat social apaisé dans l'entreprise et le monde du travail en vue d'une meilleure contribution du secteur privé à la création d'emplois et de richesses.

Contrats d'objectifs : les inquiétudes du Gouvernement



On se rappelle qu'au début du processus, l'idée de contrats d'objectifs qui lieraient le secteur privé et le Gouvernement avait suscité des craintes au niveau du secteur privé, qui y voyait une façon déguisée de lui faire prendre des engagements sur la base d'avantages déjà prévus par le dispositif général en matière d'incitation. Dès lors on pouvait s'attendre à des réticences si les contrats ne sortaient pas de l'ordinaire.

C'est ce qui a certainement amené les consultants chargés de l'élaboration desdits contrats, à proposer en face des engagements du secteur privé, des avantages au plan fiscal notamment, qui allaient au delà du dispositif prévu et même à formuler des

contrats sectoriels pour tenir compte de la spécificité de chaque secteur. L'objectif étant de susciter une adhésion massive du secteur privé.

A la 10^{ème} rencontre Gouvernement / Secteur privé, le Gouvernement a exprimé ses inquiétudes quant à la tournure que prend l'élaboration de ces contrats : " *Aller vers des contrats d'objectifs avec des engagements fiscaux propres à chaque secteur n'est pas soutenable* " a déclaré le Ministre de l'économie et des Finances qui du reste a souhaité que les consultants s'appuient sur ce qu'il y a comme dispositif général en matière de fiscalité.

Le Premier Ministre a d'ailleurs émis des doutes sur la pertinence même d'aller vers des contrats par secteur. "... *Il faut s'orienter vers des projets précis où le Gouvernement s'engagera à...*" dira t-il. Il s'agira dès lors d'identifier des projets que les entreprises désirent mettre en œuvre et d'ouvrir des négociations avec le gouver-

nement sur les engagements qu'il pourrait prendre.

Le Gouvernement estime également qu'il ya un déséquilibre entre les obligations des deux (02) parties. Les engagements de l'Etat tels que présentés dans les contrats dépassent ceux du secteur privé. Par conséquent, il souhaite un rééquilibrage.

" Aller vers des contrats d'objectifs avec des engagements fiscaux propres à chaque secteur n'est pas soutenable "

Visiblement, le Gouvernement commence à se poser des questions et veut certainement se rassurer qu'il pourra honorer les engagements tels que libellés par les contrats proposés par l'équipe de consultants. Cette prudence est tout à fait justifiée surtout qu'il est également prévu des sanctions en cas de non respect des dispositions contractuelles.

Cependant, le risque est d'assister si on s'en tient à cette réaction du gouvernement, à une refonte des documents de contrats d'objectifs après trois (03) années de multiples concertations.

En attendant que les choses se clarifient, une chose est certaine : si les contrats d'objectifs ne sont pas incitatifs, peu d'entreprises s'y engageront.

Renforcement des capacités des praticiens en matière de textes sur le VIH/sida en milieu de travail

Dans le cadre de ses activités de l'année 2010, le Comité ministériel de lutte contre le VIH/sida du Ministère du travail et de la sécurité sociale (CMLS/MTSS) a organisé le 24 juin dernier dans la salle du dialogue social un atelier de vulgarisation des textes et lois relatifs au VIH/sida en milieu de travail.

Faisant suite à l'élaboration d'un recueil de textes relatif au VIH/sida en milieu de travail, cette activité avait pour but de renforcer les capacités des praticiens du droit et des partenaires sociaux en général et plus particulièrement des inspecteurs et contrôleurs du travail sur la législation régissant le VIH/sida en milieu de travail.

Dans cette perspective, une présentation succincte du recueil a été faite par la Coordinatrice du CMLS/MTSS Madame Adèle TRAORE, suivie d'une communication sur le rôle des inspecteurs et contrôleurs du travail dans la mise en œuvre des droits des PV/VIH en milieu de travail, livrée par le Directeur régional du Centre -Nord Monsieur Loukoumana

ZONGO.

De ces deux présentations il convient de retenir qu'au-delà des conventions pertinentes ratifiées par notre pays, il existe un ensemble de lois et de règlements spécifiques à la lutte contre le sida et la protection de Personnes vivants avec le VIH/sida en milieu de travail notamment à travers l'interdiction de la discrimination et la promotion de la santé et la sécurité au travail.

La mise œuvre de cette législation revient aux mandants tripartites (Etat, Employeurs, Travailleurs) et plus particulièrement aux inspecteurs et contrôleurs du travail dont le rôle est de promouvoir un milieu de travail sain et veiller à la protection des droits des travailleurs atteints par la pandémie.

Un rôle bien souvent limité par des contraintes liées notamment à des insuffisances de moyens matériels, de connaissances de la réglementation en matière de VIH/sida mais surtout en terme de formation des inspecteurs et contrôleur du travail.

A ce titre, la tenue de la présente rencontre



traduit toute son importance en ce sens qu'elle a apporté des réponses pertinentes aux préoccupations de l'ensemble des acteurs. Elle leur a aussi permis d'avoir une même compréhension des textes et de se conforter davantage dans l'idée que seul le dialogue social et la concertation peuvent permettre une mise en œuvre efficace de la législation sociale en matière de VIH/sida.

Du reste le Patronat s'est réjoui de cette initiative du ministère en charge du travail qui permettra surtout aux inspecteurs et contrôleurs du travail de mieux jouer leur rôle de maillon essentiel dans l'accompagnement des partenaires sociaux en vue de l'apaisement du climat social dans notre pays.

Le Crédit-bail : un mode de financement adapté à l'économie burkinabé



La salle de conférence de l'Hôtel Pacific a abrité le 08 Juin 2010, un atelier d'information sur le crédit bail organisé par le Cabinet International Finance Corporation en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances.

Réunissant les acteurs des structures d'appui au secteur privé et les professionnels des milieux bancaires et financiers, cette activité entraine dans le cadre du lancement d'un programme « Africa

Leasing Facility » financé par la Banque mondiale et visant à créer un environnement favorable à la promotion du leasing au Burkina.

Ce programme s'appuie sur l'idée que le développement de toute économie passe par la croissance et la promotion des PME qui ont besoin de financement pour accroître leur rentabilité. Le crédit bail apparaît à cet effet comme un mode de financement adapté à la réalité des PME dans la mesure où il est le lien de rattachement le plus simple entre l'entreprise et la banque.

Un avantage que le Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances **Monsieur Jean Baptiste BOUDA**, a reconnu dans son discours d'ouverture en rappelant que le Gouvernement a inscrit au rang des priorités de sa politique économique le financement des PME à travers la promotion d'un environnement favorable au développement du crédit-bail.

Cette expression de volonté politique a du reste conforté les acteurs du secteur privé en ce sens

qu'au regard des préoccupations soulevées, il est apparu nécessaire que le Gouvernement avec l'appui des partenaires extérieurs oriente son action vers la mise en place d'un cadre légal favorable au développement du crédit-bail notamment à travers une politique de mobilisation des fonds, de sécurisation des investissements et de promotion d'une culture de la solvabilité.

A cet effet la stratégie poursuivie par les deux consultants chargés de la formulation du programme dans notre pays met l'accent sur l'adhésion effective de l'ensemble des acteurs concernés afin de permettre la mise en place d'un programme de leasing vraiment adapté aux réalités dans notre pays.

Dans un contexte national où il est de plus en plus question de réfléchir à de nouvelles stratégies de relance de l'investissement, le Patronat burkinabé ne peut que saluer et encourager la présente initiative qui permettra par le développement du crédit-bail, de financer les grands projets d'investissement des entreprises nationales.

Sécurité et santé au travail : Première session du Comité technique national

Du 06 au 07 juillet 2010 s'est tenue dans la grande salle du dialogue social sis à l'immeuble Baonghin, la première session du Comité Technique National Consultatif de Sécurité et Santé au Travail (CTNCSST) au titre de l'année 2010.

En rappel, le CTNCSST est une institution Tripartite prévue par le Code du travail en son **article 410**, chargée d'émettre toutes suggestions et tout avis sur la réglementation en matière de sécurité et santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Réunissant une vingtaine de participants représentant l'Etat, les Employeurs et les Travailleurs, les travaux de cette session ont commencé par l'examen et l'adoption du procès verbal de la dernière session du comité.

Le second point de l'ordre du jour concernait l'examen successif de cinq projets de textes règlementaires relatifs d'une part à la relecture du décret portant composition et fonctionnement du Comité et d'autre part à la liste des équipements soumis à vérification périodique, aux produits, machines et substances dont la détention, le transport, la vente ou l'utilisation par l'employeur sont susceptibles de porter atteinte à la santé et la sécurité des travailleurs.

Pendant deux jours, les Commissaires ont ainsi passé en revue les différents projets de textes auxquels ils ont apporté les amendements nécessaires. Le Comité s'est en outre prononcé sur deux projets d'arrêtés relatifs à l'Inspection médicale du travail et portant

notamment sur la mise en œuvre des services de santé au travail et les conditions de réalisation des visites et examens médicaux réglementaires.

Dans l'ensemble, le Comité a salué l'initiative et la pertinence des différents projets de textes mais a surtout instruit les auteurs, eu égard au caractère transversal de certaines matières, de rechercher des compléments d'informations auprès des ministères en charge de la santé, du commerce et de l'environnement dans une optique d'efficacité et de cohérence normative.



Bientôt des prix CEDEAO pour le secteur privé

Dans le cadre de la tenue du 3^{ème} forum des affaires de la CEDEAO, le Patronat a reçu le 13 juillet 2010, une Mission de la CEDEAO conduite par Madame Candide LEGUEDE du Patronat du TOGO.

En effet, la Commission de la CEDEAO organise annuellement depuis 2008, un forum des affaires qui est un cadre de rencontre et d'échanges entre les hommes d'affaires de l'espace Communautaire. Cette année, le forum se tiendra du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010 à Abidjan et verra le lancement des prix CEDEAO pour le secteur privé. Ces prix distingueront les entreprises les plus méritantes de l'espace communautaire.

C'est dans l'optique du lancement de ces prix que s'inscrit l'initiative de la Mission qui a entrepris une démarche d'information vers les organisations représentant le secteur privé afin qu'elles puissent s'approprier l'esprit du

prix. Au total, quinze (15) prix ont été identi-



fiés pour magnifier tous les deux ans le secteur privé. Mais pour cette 1^{ère} édition, uniquement cinq (5) prix seront décernés. Ce sont:

- Le prix de la femme d'affaire de l'année
- Le prix de l'homme d'affaire de l'année
- Le prix de la meilleure innovation en

matière de finance ;

- Le prix de la meilleure compagnie innovatrice dans la fourniture de solutions en matière d'énergie
- Le prix spécial du Président de la Commission de la CEDEAO.

Dans chaque pays, une Commission nationale sera mise en place pour recevoir les demandes de candidature et sélectionner les candidats.

Monsieur NACOULMA Birahima, 1^{er} Vice Président du CNPB après avoir remercié la Mission pour l'initiative de cette rencontre a relevé que les mérites du secteur privé africain ne sont pas bien reconnus. Pour lui c'est aux acteurs privé eux même de se battre pour obtenir cette reconnaissance. C'est dans ce sens qu'il a tenu à saluer l'esprit de la démarche entamée par la délégation constituée d'hommes d'affaires et leur a assuré l'adhésion et le soutien du Patronat Burkinabé.

La réforme fiscale au Burkina Faso : le secteur privé à l'école des principales innovations

Les Journées d'étude sur la réforme fiscale, organisées par le cabinet CFA -Afrique se sont tenues les 1^{er} et 2 Juillet 2010 dans la salle de conférence de l'Hôtel Palm Beach.

L'objectif des initiateurs de cette session était de créer un cadre privilégié d'échanges permettant un regard croisé entre chercheurs, professionnels et responsables de l'administration fiscale sur la portée des innovations introduites dans la nouvelle législation fiscale.

La réforme adoptée en janvier 2010 poursuit entre autres objectifs la promotion de l'investissement et la croissance économique.

◆ C'est dans cette optique que s'inscrit l'adoption de la loi n°008-2010/AN du 29 janvier 2010 qui instaure un impôt sur les sociétés (IS) au taux de 27,5%. L'institution de l'impôt sur les sociétés vise principalement la suppression du système cédulaire, le réajustement des contraintes fiscales pesant sur les entreprises formelles, la réduction des taux nominaux d'imposition et l'instauration d'une meilleure justice fiscale entre les secteurs formels et informels.

◆ Aussi, au titre du code des impôts, deux innovations majeures ont été apportées. Il s'agit tout d'abord de la suppression des régimes d'exonération temporaire des entreprises nouvelles en matière d'impôt sur le bénéfice et du régime d'exonération des plus values de cession sous condition de réemploi. Ensuite, des aménagements ont été introduits pour accompagner les petites entreprises et les petites industries non éligibles au code des investissements.

◆ Les modifications relatives aux autres impôts cédulaires concernent l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices non commerciaux (BNC), la taxe patronale d'apprentissage (TPA), l'impôt sur les revenus des créances, les dépôts et cautionnements et l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM).

◆ Une autre réforme importante a été consacrée par l'institution d'un nouveau livre de procédure fiscale par la loi n° 004-2010/AN du 28 janvier 2010. Document de première importance, ce



livre vise à assurer une meilleure lisibilité des procédures d'assiettes, de recouvrement et de contrôle de l'impôt tant par les acteurs de l'administration fiscale que par les usagers. L'une de ses spécificités est qu'il met un accent particulier sur les mesures internes de contrôle au sein de l'administration afin de lutter efficacement contre la corruption.

◆ Au titre du code des investissements, les différentes innovations introduites par la loi n° 007-2010/AN du 29 janvier 2010 portent essentiellement sur la reformula-

tion de la catégorisation des régimes privilégiés. En effet, la catégorisation de ces entreprises se fera désormais selon le montant des investissements et le niveau de contribution à l'amélioration de la balance commerciale.

◆ Quant à l'innovation opérée par l'article 628 du Code de l'enregistrement, à travers la loi n° 005-2010/AN du 29 janvier 2010, elle est relative à l'extension des exonérations des intérêts versés sur les comptes d'épargne aux comptes d'épargne logement régis par la loi.

En outre, la condition de territorialité se rapportant à l'exonération des intérêts des comptes courants a été supprimée et désormais, les intérêts des comptes courants sont exonérés quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire.

Au terme de deux jours de formation, les participants ont pu, à la lumière des nombreux éclairages apportés par les experts du cabinet CFA-Afrique et les premiers responsables de la Direction générale des impôts, se rendre compte que cette réforme présente certes de nombreux avantages mais nécessite encore de courageuses améliorations.

Dans cette perspective, les efforts de concertation doivent être poursuivis surtout au niveau de la Commission Nationale de Fiscalité afin de réduire les difficultés, d'autant plus que cette réforme s'accompagne d'une hausse sensible du taux de la pression fiscale à 13,5% en 2010 contre 12,5% en 2008 quoiqu'encore en deçà des normes communautaires fixées à 17%. C'est pourquoi, l'Etat devrait être davantage sensible à la nécessité de faire de l'impôt un véritable outil d'accompagnement du secteur privé national confronté aujourd'hui plus que jamais à une crise de l'investissement ainsi qu'aux aléas de l'économie mondiale.

Organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest : Lancement d'un projet de renforcement des capacités

Réunis à Abidjan les 26 et 27 juillet 2010, à l'invitation du Patronat Ivoirien, la Confédération Générale des Entreprises de Cote d'Ivoire (CGECI), les représentants des Organisations Patronales de la Cote d'Ivoire, de la Guinée-Conakry, du Mali, du Togo et du Burkina Faso, ont procédé au lancement du projet n° FED/2010/232-817, financé par PROINVEST.

En effet, le Patronat Ivoirien a obtenu de PROINVEST une subvention de 1 503 826,69 Euro soit 986. 445. 644 F CFA afin de mener des activités de ren-

forcement des capacités de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) et de tous ses membres (Benin, Mali, Togo, Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Nigeria, Ghana, Sierra-Leone, Gambie, Liberia, Niger, Mauritanie, Côte-D'Ivoire, Burkina Faso).

Lors de cette rencontre, la CGECI a présenté le projet aux organisations patronales sœurs bénéficiaires. Des informations ont également été données sur les termes de référence des études et sur le processus de choix des experts

qui conduiront les activités retenues.

Un comité de pilotage au sein duquel le patronat burkinabè siège a été mis en place.

Le Commissaire de la CEDEAO pour le secteur privé, le **Pr. BAMBA Galadjo** qui était présent à cette rencontre a félicité la CGECI pour l'aboutissement des négociations avec l'Union Européenne puis indiqué que son Organisation soutient ce genre d'initiative qui permettra d'avoir à terme, un secteur privé fort, organisé et crédible.

Amélioration de l'information sur l'emploi et la formation professionnelle



L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF), dans sa mission de constitution de l'information statistique sur l'emploi, a réalisé en 2009 grâce à l'appui du PNUD quatre études sur l'emploi et la formation professionnelle qui ont fait l'objet de validation au cours d'un atelier tenu à Kombissiri les 8 et 9 juillet 2010. Il s'agit des études sur :

- L'impact des fonds nationaux sur les bénéficiaires ;
- L'établissement d'une base de départ à la connaissance sur la problématique de l'emploi des jeunes ;
- Le Tableau de Bord de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- L'actualisation du répertoire des centres et établissements d'enseignement technique et professionnel.

◆ L'étude de l'impact des fonds nationaux sur les bénéficiaires a mis en exergue les interventions des fonds nationaux orientés vers l'emploi et la formation, sur leurs populations cibles. Elle a concerné quatre fonds :

Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE), le Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).

De façon générale, l'étude a relevé que ces fonds ont permis une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires à travers l'auto-emploi et la consolidation d'emplois existants. Toutefois, ces emplois restent vulnérables, moins de 5% deviennent permanents et sécurisés.

◆ Le tableau de bord de l'emploi et de la formation professionnelle est un recueil de données et d'indicateurs qui donne la situation de l'emploi et de la formation technique et professionnelle sur la période 2000 – 2009.

Il s'est agit pour l'étude de faire une compilation de l'ensemble de la production statistique nationale sur l'emploi et d'en extraire cinquante trois (53) indicateurs permettant de décrire et d'analyser le marché de l'emploi.

◆ L'étude sur l'établissement d'une base de départ à la connaissance sur la problématique de l'emploi des Jeunes visait à améliorer l'information sur le marché de l'emploi et de la formation professionnelle à travers la mise à disposition de données globales et désagrégées sur la jeunesse. C'est ainsi que l'étude est partie des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996 et de 2006, pour extraire les informations relatives à la population jeune c'est-à-dire celle dont l'âge est compris entre 15 ans et 35 ans

◆ Quant à l'actualisation du répertoire des centres et établissements d'enseignement technique et professionnel, elle a été faite dans un souci de prise en compte de la dynamique d'évolution du secteur de la formation professionnelle. En effet, il existe depuis 2005, un répertoire des centres et établissements d'enseignement technique et professionnel. Cette actualisation est la deuxième après celle de 2007. Ce répertoire permet d'avoir une visibilité sur l'offre de formation existante sur l'ensemble du territoire.

Ces quatre études fournissent des informations très importantes en matière de pilotage des programmes d'emploi et de formation professionnelle et viennent enrichir la base de données sur la problématique de l'emploi que l'ONEF s'évertue à rendre disponible.

Collectivités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire : Vers une intégration par les peuples

« Intégration sous-régionale et financement de la décentralisation », c'est sous ce thème que s'est tenue les 28, 29 et 30 juin 2010 à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, une rencontre entre les élus des collectivités territoriales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Cette rencontre organisée avec l'appui de l'Association Internationale des Maires Francophones entrainé dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités des collectivités territoriales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement. A ce titre, elle avait pour ambition de permettre, au-delà des spécificités locales des deux pays, la formulation d'une vision commune sur les stratégies à mettre en œuvre pour un meilleur financement des collectivités territoriales et le renforcement de la coopération décentralisée sud-sud.

La problématique du financement est un défi de taille qui se pose de plus en plus, comme l'ont relevé les intervenants à la cérémonie

d'ouverture. Car, pour jouer pleinement leur rôle d'acteurs privilégiés du développement, les élus locaux sont appelés à œuvrer à la cohésion sociale, la consolidation des liens de coopération, de partenariat et d'intégration que l'histoire et la géographie ont nouée entre les deux pays.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) qui a été invité à cette rencontre a pour la circonstance salué l'initiative à sa juste valeur et présenté une communication sur la **contribution du secteur privé dans le financement des collectivités territoriales**. Une occasion pour le Représentant des employeurs burkinabé de rappeler que le secteur privé a et continue de jouer son rôle de fer de lance du développement local mais que ses efforts devraient davantage bénéficier de l'appui et de l'accompagnement nécessaires à la promotion de l'investissement privé.

De nombreuses difficultés ont été certes relevées en matière de financement de la



décentralisation mais l'essentiel aura été la volonté commune exprimée par les participants de mettre l'accent sur la gestion rationnelle et judicieuse des ressources financières, l'élaboration de budgets participatifs, le renforcement des capacités des agents des collectivités territoriales et la valorisation des savoirs faire locaux.

Autant d'idées et de propositions qui ont fait tenir toutes ses promesses à cette rencontre qui, au-delà de son originalité, avait apporté un élan nouveau à la dynamique de la coopération et de l'intégration sous-régionale.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site Web: www.patronat.bf

L'union fait la force

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

* *
*

Un document de stratégie pour une couverture sociale du secteur informel



Sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE), s'est tenu le samedi 24 juillet 2010 dans la salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération un colloque sur la définition d'une stratégie d'immatriculation adaptée aux acteurs de l'économie informelle.

Organisé dans le cadre des travaux de la seconde édition du forum national sur le secteur informel, ce colloque avait pour objectif de réunir et de consulter l'ensemble des acteurs concernés en vue de la validation du projet de document de stratégie afin de faire de la sécurité sociale une réalité pour de nombreux travailleurs du secteur informel.

Une nouvelle loi, mais qui n'incite pas...

Sujet d'intérêt majeur s'il en est car depuis l'extension de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel, consacrée par la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso, les taux d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sont restés nettement en deçà des attentes.

C'est le constat qui se dégage de l'étude menée à cet effet par les cadres du MJE en collaboration avec le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

En effet, malgré les nombreuses actions menées à la fois par ces deux ministères, la CNSS et les Partenaires sociaux, le mécanisme d'affilia-

tion ne semble toujours pas incitatif et adapté aux travailleurs indépendants de l'économie informelle. A titre illustratif, sur les 10 445 personnes affiliées à la Caisse d'avril 2008 à avril 2010, seules 706 immatriculations relèvent de l'assurance volontaire soit un taux de 7% des employeurs immatriculés.

...tenir compte des réalités du secteur informel

Pour palier ces insuffisances liés essentiellement à des causes sociales, économiques, légales et institutionnelles, trois axes stratégiques ont été définis et portent sur le renforcement du système de communication, la mise en place de mécanismes d'immatriculation adaptés aux acteurs du secteur informel, ainsi que la mise en place de mécanismes appropriés de collecte des cotisations.

Les échanges qui ont suivi la présentation de l'étude ont largement porté sur les raisons qui expliquent le faible taux de couverture sociale dans le secteur informel et la définition de perspectives permettant d'inverser la tendance en tenant compte de la spécificité et des réalités économiques dudit secteur. C'est donc enrichi de pertinentes propositions et recommandations que le document de stratégie a été validé.

Mais dans l'ensemble, il convient de retenir que cette rencontre a favorisé l'émergence d'une prise de conscience des acteurs sur l'importance de la protection sociale et montré la nécessité d'une synergie d'action dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'immatriculation des travailleurs dans l'économie informelle.